

Réunion du comité syndical
du 13 février 2004

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du comité syndical du 6 février 2004, celui-ci s'est réuni le 13 février 2004 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.

Assistaient à cette réunion :

- M. Yves BUTEL
- M. Guy CHAMPION
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Michel LETOCART
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Thierry HUET
- M. Guy DELAHAYE
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Stéphane HAUSSOULIER

Absents excusés :

- M. Alain GEST
- M. Fernand DEMILLY
- M. Pierre MARTIN
- M. Pierre BAMIERE
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Gilbert MATHON
- M. Guy LACHEREZ
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- Mme Pia DAIX

Participaient également à cette réunion :

- Mme Michelle PAULY
- M. Jacques THIBAUT
- Mme Yvonne PERRUCHOT
- M. Jean-Yves CAUCHOIS
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Marie BOSQUILLON
- Mme Pascale SINGLE
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESDENT

RELEVÉ DE DECISIONS

Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2004

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les orientations définies dans le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2004.

I – MILIEUX NATURELS

1 - Opérations de suivis scientifiques dans la Réserve Naturelle – Année 2004

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par dix voix pour et une voix contre (Monsieur LOTTIN, pour le vote de l'opération confiée au Conservatoire Botanique de Bailleul), décide d'autoriser son Président à rechercher auprès des partenaires financiers du SMACOPI, les moyens financiers nécessaires pour que les quatre opérations soient réalisées.

2 - Lutte contre le rat musqué

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accepter le rôle de coordinateur local de la lutte contre le rat musqué et autorise son Président à entreprendre les demandes afin d'obtenir les moyens nécessaires à l'information des populations et à la mise en œuvre d'opérations de contrôle.

3 - Massif dunaire du Marquenterre – Autorisation de passage d'une randonnée VTT

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable auprès du Conservatoire du Littoral pour l'organisation d'une randonnée VTT le 25 avril 2004 empruntant le sentier du Royon de Quend-Plage à Fort-Mahon Plage.

II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SMACOPI

4 - Acquisition des ruines de Pourtrincourt

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente par-devant Maître Duvauchelle pour un montant de 5 451.34 € ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

5- Création d'un poste dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'éducateur territorial de la filière sportive pour mener à bien ces projets.

6 - Convention liant le SMACOPI et ADI Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les conventions liant le SMACOPI – Destination Baie de Somme avec ADI SOMME.

7 - Saint-Valery-sur-Somme - Création d'un complexe nautique et de loisirs : Etude de cadrage : choix du cabinet d'études

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet SETEC Organisation pour la réalisation de l'étude de cadrage pour un montant de 30 000 € TTC compte tenu des critères de sélection retenus (moyens – compétences – références – offres de prix).

8 - Saint-Valery-sur-Somme - Candidature du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde en vue de l'attribution du droit à occupation et à exploitation d'un établissement usage de café-restaurant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer dans le cas où la candidature serait retenue par la commune de

Saint-Valery, la convention avec la commune, l'ensemble des pièces administratives ainsi que d'acquiescer une licence IV auprès de Maître WESTERLOPPE au prix de 7 000 € et signer l'acte notarié correspondant.

9 - Saint-Valery-sur-Somme - Entrepôt des Sels - Etude sur les usages potentiels économiques et culturels : avenant n° 1 au marché

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 au marché précité, relatif au report de délai au 30 mai 2004.

10 - Cayeux-sur-Mer - Mise à disposition de personnel – Renouvellement de la convention

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel par le SMACOPF au profit de la commune de Cayeux-sur-Mer et autorise son Président à la signer.

11 - Ault - Gestion de la Propriété « Le Moulinet »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner à la Croix Rouge, l'autorisation de stationner leurs deux véhicules à l'intérieur du parc du Moulinet pour une durée de 6 mois et autorise le Président à signer une convention.

BELLE DUNE - ZAC DU ROYON

12- Entretien du site de Belle Dune

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à consulter des entreprises, à passer les commandes de travaux correspondants ainsi qu'à signer les marchés et actes d'exécution qui s'y rapportent.

13 - Belle Dune – Projet d'amélioration et d'extension du Golf : réalisation d'un schéma global et de relevés de géomètre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager des consultations pour établir un schéma général d'aménagement, définir l'enveloppe financière du coût de ces aménagements ainsi qu'un calendrier, et engager des études topographiques et les démarches techniques et administratives nécessaires.

14 - Belle Dune – Alimentation en eau des lacs et du Golf

Après en avoir délibéré, le comité syndical par dix voix pour et une abstention (Monsieur LOTTIN) se prononce favorablement sur la conclusion de l'étude avant de lancer la deuxième phase.

BELLE DUNE - ZAC DU ROYON – QUARTIER DU LAC

15 - Aménagement de l'entrée de ville – Quartier du Lac – Eclairage Public – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Rapport annulé

16 - Aménagement de l'entrée de ville – Quartier du Lac – Réseaux Basse Tension – Convention avec le SIER Ponthieu Marquenterre

Rapport annulé

17 - Aménagement de l'entrée de ville – Quartier du Lac : Dossier de consultations des entreprises

Rapport annulé

PLAN VELO FRANCO-BRITANNIQUE

18 - Plan Vélo – Lancement de la procédure d'expropriation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à recourir à la procédure d'expropriation pour une demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité.

19 - Plan Vélo – Avenant n° 3 – Marché de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre du plan vélo Franco-Britannique et autorise son Président à le signer.

DIGUE DES BAS-CHAMPS

20 - Commune de Woignarue – Activités nautiques

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de surseoir à statuer sur ce rapport.

III - DESTINATION BAIE DE SOMME

21 - Dissolution du budget de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme

Afin de réaliser les opérations comptables, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la dissolution de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme par l'intégration de l'actif et du passif au budget de Destination Baie de Somme ainsi que le transfert du personnel et des contrats de travail au sein de « Destination Baie de Somme ».

22 - Prolongation de stage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prolonger le stage de l'étudiante en Ecole d'Architecture jusqu'au 30 juin 2004 afin de mener à bien la fin de certaines études d'aménagement.

23 - Billetterie et bons de réduction 2004

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs suivants :

Maison de l'Oiseau :

Prix adulte (haute saison) : 8.30 € (9.20 € moins 10%) - Prix adulte (basse saison) : 5.60 € (6.20 € moins 10%)

Prix enfant (haute saison) : 5.95 € (6.60 € moins 10%) - Prix enfant (basse saison) : 4.10 € (4.50 € moins 10%)

Ce tarif pourra être appliqué pour la billetterie Comité d'entreprise 2004

Parc du Marquenterre :

Prix adulte : 8.65 € (9.60 € moins 10%)

Prix enfant : 6.40 € (7.10 € moins 10%)

Ce tarif pourra être appliqué pour la billetterie Comité d'entreprise 2004

Jardins de Valloires :

Prix adulte (haute saison) : 6.30 € (7.00 € moins 10%) - Prix adulte (basse saison) : 5.15 € (5.70 € moins 10%)

Prix enfant (haute saison) : 3.60 € (4.00 € moins 10%) - Prix enfant (basse saison) : 3.15 € (3.50 € moins 10%)

Ce tarif pourra être appliqué pour la billetterie Comité d'entreprise 2004

Aquaclub de Belle Dune :

Prix adulte (haute saison) : 10.40 € (11.50 € moins 10%) - Prix adulte (basse saison) : 8.10 € (9.00 € moins 10%)

Prix enfant (haute saison) : 9.00 € (10.00 € moins 10%) - Prix enfant (basse saison) : 7.20 € (8.00 € moins 10%)

Tarif billetterie 2004/2005 : Prix adulte (haute et basse saisons) : 9 € - Prix enfant (haute et basse saisons) : 7.5 €

PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

24 - Réservations – Marché passé en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché avec la Société MARCANTERRA.

GOLF DE BELLE DUNE

25 - Extension du club house : Avenant n° 2 au marché de travaux passé avec la société Groupe 1000

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 2 au marché de l'extension du Club House avec la Société Groupe 1 000 concernant le report de délai d'exécution jusqu'au 30 mars 2004.

CAP HORNU

26 - Gestion par mandat de l'Hôtel restaurant du Cap Hornu à Saint-Valery-sur-Somme et assistance pour des études de faisabilité d'extension et de création de nouveaux équipements : Etude pré-opérationnelle

Après en avoir délibéré, le comité syndical par dix voix pour et une abstention (M. LOTTIN) décide, d'autoriser son Président à solliciter le Conseil Général par le biais de la dotation d'investissement pour l'accomplissement d'une étude pré-opérationnelle ainsi qu'à signer le marché correspondant.

27 - Adhésion au groupement des employeurs pour l'insertion et la qualification de l'Hôtellerie-Restauration de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le principe de l'adhésion du SMACOPI au Groupement des Employeurs pour l'insertion et la qualification de l'Hôtellerie – Restauration de la Baie de Somme et autorise son Président à signer la convention correspondante.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

28 - Confortement des zones urbanisées du Vimeu - Récupération de TVA

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, que le SMACOPI prendra en charge éventuellement la TVA liée aux études si les travaux pour des raisons techniques et financières n'étaient pas réalisés.

29 - Parc Ornithologique du Marquenterre – Projet de mise à disposition de La Héronnière par la SCI Domaine du Marquenterre au profit du SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager des négociations avec le représentant de la SCI Domaine du Marquenterre.

30 - Stratégie urbaine de Quend - Constitutions de réserves foncières

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de maintenir le prix fixé par le Juge de l'Expropriation et autorise son Président à notifier le jugement aux consorts VASSEUR.

31 - Additif au rapport n° 8- Acquisition d'une licence IV

Rattaché au n° 23

32 - Aménagement de l'entrée de ville de Quend – Quartier du Lac

- ① **Suspension des appels d'offres en matière de travaux**
- ② **Suspension des appels d'offres en matière de maîtrise d'œuvre**
- ③ **Suspension du marché en matière de sécurité et de protection de la santé**

④ **Suspension de la consultation lancée le 27 janvier 2004 en matière de contrôle technique**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à informer les entreprises, les maîtres d'œuvre, les contrôleurs techniques et les coordonnateurs sécurité santé de la suspension des marchés pour cause de force majeure jusqu'à ce que l'arrêt de la Cour d'Appel soit rendu.

Rapport d'informations :

Marchés sans formalités préalables passés au cours du mois de janvier 2004